Publié 2 septembre 2022, 06:01

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE

Tout savoir sur la réforme AVS soumise au peuple

Le souverain devra dire quel sort il réserve à cette révision qui prévoit que les femmes travaillent un an de plus ainsi qu'une hausse de la TVA.

Christine Talos

Les femmes sont les principales concernées par la réforme AVS 21 des votations du 25 septembre puisqu'elles devront travailler une année de plus.
Getty Images/iStockphoto

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse devra se prononcer sur ce qui est l'un des sujets les plus importants de la législature, soit la réforme de l'AVS, qui comporte deux objets sur lesquels il faudra voter. Explications.

Pourquoi faut-il réformer l'AVS?

Le financement actuel de l'assurance vieillesse et survivants est menacé: les baby-boomers (nés entre 1955 et 1970) arrivent à la retraite et, avec la population qui vieillit, toujours plus de retraités touchent des rentes alors que toujours moins d'actifs paient des cotisations. Si rien n'est fait, les dépenses deviendront supérieures aux recettes dès 2025, a calculé Berne, qui estime que le besoin de financement sur les dix prochaines années se monte à 18,5 milliards de francs. Or les tentatives de révision ont toutes échoué jusqu'ici. **La réforme AVS 21 est donc nécessaire** pour stabiliser l'AVS jusqu'en 2030. Ensuite, il faudra trouver de nouvelles solutions.

Premier volet: la hausse de l'âge de la retraite des femmes

Le principal objet concerne le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, comme pour les hommes. Ce relèvement se fera progressivement, à raison de trois mois par année, pour les femmes proches de la retraite (celles nées entre 1961 et 1969). Ensuite, si le projet entre en vigueur en 2024, toutes celles qui sont nées à partir de 1970 travailleront une année de plus. La génération de transition bénéficiera en outre de suppléments de rente à vie allant de 50 à 160 francs par mois (en fonction de l'âge et de la situation économique) en guise de compensations.

Par ailleurs, la réforme introduit une nouveauté pour tout le monde: il ne sera plus possible de partir en retraite anticipée à 62 ans comme aujourd'hui, mais seulement à partir de 63 ans (sauf pour les femmes de la génération transitoire). Et la retraite sera ensuite flexible jusqu'à 70 ans. Il sera alors possible d'anticiper ou d'ajourner une partie de la rente. Les taux de réduction ou d'augmentation en cas d'ajournement seront adaptés à l'espérance de vie.

Second volet: la hausse de la TVA

Le deuxième objet concerne la TVA. Et cette fois, c'est toute la population qui sera amenée à renflouer les caisses de l'AVS, puisque le Conseil fédéral prévoit d'augmenter de 0,4 point cet impôt sur la consommation qui devrait donc renchérir les prix des biens et des services. Le taux normal passera de 7,7 à 8,1%, celui pour les biens de consommation courante de 2,5 à 2,6%, et celui pour l'hébergement de 3,7 à 3,8%.

Peut-on refuser un objet et accepter l'autre?

C'est possible. Mais alors c'est toute la réforme qui échouera, car les deux objets sont liés. Si l'un d'eux est rejeté, le projet AVS 21 passera à la poubelle. À noter aussi que la hausse de la TVA implique une révision de la Constitution, ce qui nécessite la double majorité peuple-cantons. Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, qui est lui combattu par référendum, ne nécessite que la majorité du peuple.

Qui sont les opposants et pourquoi rejettent-ils la réforme?

C'est la gauche, **les syndicats et les milieux féministes qui ont lancé un référendum contre AVS 21**. Ils estiment que cette réforme se fait sur le dos de femmes, alors que celles-ci touchent déjà un tiers de rentes en moins que les hommes en raison des inégalités salariales et le fait que ce sont le plus souvent les femmes qui travaillent à temps partiel pour s'occuper des tâches domestiques. Ils ont calculé que **la réforme leur coûtera en moyenne 26'000 francs** en perte de rentes. En outre, le monde du travail n'engageant que peu les travailleurs de plus de 50 ans, ils craignent que la réforme ne provoque une hausse du chômage et pousse davantage de gens à l'aide sociale. Ils redoutent également que dire oui à cet objet soit la porte ouverte à une retraite à 67 ans. Les référendaires s'en prennent aussi à la hausse de la TVA qui serait insupportable pour la population, déjà confrontée à de fortes hausses et qui verra donc encore plus son pouvoir d'achat diminuer.

Qui soutient AVS 21?

Ce sont les partis bourgeois, **le Parlement** et les milieux économiques ainsi **qu'une alliance de femmes de droite** qui soutiennent le projet. Ils saluent la flexibilisation de la retraite et le fait qu'AVS 21 encourage les salariés à travailler au-delà de 65 ans. Selon eux, cela permettra notamment d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En outre, il est logique que les femmes travaillent aussi longtemps que les hommes puisque, mieux formées, elles travaillent pour la plupart et qu'en plus elles vivent plus longtemps que les hommes. Ils estiment en outre que les mesures compensatoires pour la génération transitoire sont suffisamment généreuses.

TON OPINION

161 commentaires

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]